

REQUÊTE DE LA FAMILLE DE FRANCESCO CICORA VISANT À EFFECTUER DES TESTS ADN SUR LES CORPS DES 17 MINEURS RESTÉS INCONNUS CONFÉRENCE DE PRESSE LE 17 JUIN À 11H00



© Camille Detraux - Raymond Paquay

Introduction

Soixante-trois ans après la tragédie du 8 août 1956, Michele Cicora, l'un des fils de Francesco Cicora, résidant en Grande-Bretagne, est présent au Bois du Cazier, ce lundi 17 juin, pour expliquer la démarche de sa famille visant à demander des tests ADN afin d'identifier le corps de son père.

Le Bois du Cazier soutient cette requête car nous l'estimons légitime.

La première étape consiste à médiatiser le souhait de cette famille afin qu'elle soit rejointe par d'autres en Italie et en Belgique pour entamer ce long processus.

REQUÊTE D'ILDA, DANTE ET MICHELE CICORA



Je m'appelle Michele Cicora, originaire de San Giuliano di Puglia, de la région Molise, et domicilié à Londres depuis plusieurs années. Bonjour à tous pour être ici aujourd'hui en cette occasion qui est très importante pour moi et ma famille. Avant de commencer, il faut que je remercie la Direction du Musée, particulièrement Monsieur Jean-Louis Delaet, Colette et Alain qui m'ont toujours soutenu dans cette démarche et qui m'ont accueilli aujourd'hui.

Je voudrais aussi remercier Monsieur le Consul général David Michelut, qui est ici représentant du Ministère italien des Affaires étrangères.



Je suis le fils de Francesco Cicora, un des dix-sept mineurs inconnus, dont douze sont Italiens, victimes de la catastrophe du 8 août 1956, inhumés au cimetière de Marcinelle. Ma sœur Ilda, mon frère Dante et moi-même demandons officiellement que des tests ADN soient effectués pour identifier le corps de notre père. Après la reconnaissance du corps, nous souhaiterions le rapatrier en Italie pour l'inhumer auprès du corps de notre mère. L'objet de ma requête a été adressé le 2 février dernier au Ministre des Affaires Étrangères de la République italienne et le sera prochainement au nouveau Gouvernement fédéral belge afin d'obtenir leur plein et entier soutien dans ma démarche. J'oserais même dire que les dépenses éventuelles devraient être prises en charge par les deux pays.

Je suis persuadé que ceci est un acte qui est dû aux 17 mineurs inconnus par les deux Etats afin de reconnaître les immenses sacrifices qu'ils ont souffert, avec les autres 245 mineurs péris dans la même mine, ainsi que leur grande contribution économique qui a permis à la Belgique, à l'Italie et aux autres pays dont proviennent les mineurs, de pouvoir se remettre sur pied après les événements tragiques de la Seconde Guerre mondiale.

Afin de justifier cette requête, je vous prierai de vous arrêter quelques instants sur l'importance humaine qu'une telle initiative aurait pour les enfants et les parents des mineurs péris en ce lointain 8 août 1956.

Des 136 mineurs italiens décédés à Marcinelle, quelques familles n'ont toujours pas pu avoir la consolation de récupérer les corps de leurs chers disparus, n'ayant donc pas la possibilité de leur rendre hommage en déposant des fleurs sur leurs tombes le jour de l'anniversaire de l'accident ou à la Toussaint.

Il est très important pour moi de savoir si la dépouille de mon père a été récupérée. Pour souligner cette nécessité, je vous donne l'exemple de ma famille et de la contribution au progrès et au développement économique de l'Italie que mon père a payé au prix fort.

Francesco Cicora est mort dans la mine à l'âge de 48 ans. Pendant sa vie, tragiquement tronquée, il a passé très peu de temps avec sa femme et ses enfants. Outre les années passées en étant soldat pendant sa jeunesse, pendant le régime fasciste quand il est allé en Afrique du Nord. Dans les années qui suivirent la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à l'âge de 40 ans, il est venu travailler dans la mine du Bois du Cazier, et y a passé huit ans, en échange de deux sacs de charbon par jour, comme des dizaines de milliers d'Italiens qui partirent travailler dans les mines en Belgique.

Ci-dessus, j'ai fait allusion au côté humain de cette initiative. Mon père est venu seul, n'ayant pas voulu emmener sa famille nombreuse dans une terre étrangère. Son intention était de faire des sacrifices pendant quelques années afin d'économiser assez d'argent pour pouvoir s'acheter du terrain et se dédier au bien-être de sa femme et de ses enfants.

Malheureusement, le destin en a voulu autrement. Après sa mort, dans les heures suivant la catastrophe, aucun membre de sa famille n'était présent pour pouvoir reconnaître les corps qui furent ramenés à la lumière. La seule personne en mesure de fournir quelques éléments qui pouvaient être utiles pour reconnaître mon père fut la propriétaire de la maison où il louait une chambre, 144, rue Florian Montagne.

La liste qu'elle a fournie comprenait les vêtements qu'il portait ce jour-là ainsi que quelques objets qui auraient pu aider à le reconnaître, comme le bidon aluminium bosselé qu'il emmenait avec lui. Quelques jours après la catastrophe, mon frère aîné, alors âgé de vingt ans, arriva aussi mais ne fut pas à même de reconnaître des objets appartenant à mon père.

La dernière fois que mon père revint au village fut pour trois ou quatre semaines entre mai et juin 1956, quelques semaines donc avant de mourir. Cette visite avait pour but de préparer le départ de mon frère Mario qui, à l'âge de 17 ans, avait enfin obtenu le permis d'émigrer au Venezuela.

Lors de ce séjour, mon père me vit pour la deuxième fois, mais je ne m'en souviens pas vu que je n'avais que quatre ans. J'ai seulement une photo de lui avec moi, et même pas une photo avec toute la famille réunie. Le départ de mon frère eut lieu le 2 juillet. Il apprit donc la mort de son père quelques jours seulement après son arrivée au Venezuela.

Et que dire de notre mère laissée seule avec sept enfants sans même avoir la consolation de pouvoir donner un enterrement digne à son mari avec lequel elle n'eut même pas l'occasion de passer quatre ou cinq années de suite ensemble.

Les autorités compétentes devraient prendre en considération ce que je viens d'expliquer quand ils évalueront notre requête. Il est clair que la même évaluation devrait être faite pour tous les autres mineurs.

Le bien-être et la reprise économique de l'Italie ont été possibles grâce aux centaines de milliers de mineurs italiens et à l'émigration en général. Ce furent l'argent qu'ils envoyaient en Italie ainsi que les deux sacs de charbon par jour, que l'Italie recevait pour chaque mineur italien, qui permirent au pays de progresser. Des milliers de mineurs mouraient dans les mines ou en sortaient malades de silicose et devaient souffrir toutes les conséquences liées à cette maladie. Rien qu'en Belgique il y eut plus de huit cents mineurs italiens morts dans les mines, sans compter tous ceux qui sont morts à cause de la silicose et de problèmes respiratoires.

Quand on parle de miracle économique, les livres d'histoire devraient dédier des chapitres entiers à l'émigration italienne, qui concernait surtout le sud, mais aussi les autres régions italiennes.

A titre personnel, obtenir le permis de faire les recherches ADN, et le cas échéant de pouvoir identifier les restes, serait pour ma sœur, mon frère et moi comme redonner la vie et la dignité à mon père après tous les sacrifices qu'il a fait en travaillant dans des conditions inhumaines. Il aurait la consolation de revenir auprès de sa femme dans le cimetière de son village de naissance. Maintenant il ne reste que trois de ses sept enfants. Je suis le plus jeune et j'ai visité le site du Bois du Cazier au moins dix fois.

Malheureusement, les années passent pour tout le monde et on ne sait pas combien de temps nous pourrions encore rendre hommage à notre père sur le sol belge. L'idéal serait de pouvoir ramener ses restes dans le cimetière de son village natal afin que sa mémoire reste vivante dans le cœur des petits-enfants et des arrière-petits-enfants dans les années à venir, pour que son sacrifice n'ait pas été en vain.

Mon appel est aussi une invitation aux Gouvernements européens de préserver l'union des divers pays, lesquels, malgré leurs différences, ont des origines communes. L'Union Européenne est née ici, en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, juste après la Deuxième Guerre mondiale, avec les sacrifices des travailleurs qui se sont déplacés d'un pays à l'autre. Il suffit de noter les origines des mineurs morts dans cette mine: italiens, belges, grecs, français, britannique et d'autres encore. Ce serait une tragédie que de détruire ce qui a été construit avec tant de sacrifices. N'oublions pas que nous avons eu plus de soixante-dix ans de paix.

Je voudrais conclure avec les mots d'une enfant italienne qui ont été exposés dans une salle du Bois du Cazier lors de l'exposition du 8 août 2016.

« Il y aura toujours un crayon pour écrire le futur, mais il n'y aura jamais une gomme pour effacer les blessures du passé ».

Je rajoute qu'on devrait au moins essayer de soulager la douleur causée par ces blessures. Et une réponse positive à notre demande de test ADN est la bonne occasion pour le faire.



CICORA Francesco

Né le 1er novembre 1908 à San Giuliano di Puglia (Molise, province de Campobasso)

POURQUOI LE BOIS DU CAZIER SOUTIENT-IL LA REQUÊTE DE LA FAMILLE CICORA ?

La fratrie d'un des dix-sept mineurs inconnus victimes de la catastrophe du 8 août 1956, inhumés au cimetière de Marcinelle, souhaite que des tests ADN soient effectués pour identifier le corps de leur père Francesco CICORA. Après la reconnaissance du corps, elle souhaiterait le rapatrier en Italie pour l'inhumer auprès du corps de leur mère.

Le 2 février dernier, l'un des fils, M. Michele CICORA, résidant en Grande-Bretagne, a adressé un courrier en ce sens à M. le Ministre des Affaires étrangères Enzo MOAVERO MILANESI, afin de le sensibiliser à sa demande.

Il a rencontré, le 6 mai, M. le Consul général d'Italie David MICHELUT afin de lui exposer l'objet de sa requête et de solliciter le soutien plein et entier de la République italienne dans sa démarche.

Le lendemain, nous rencontrons à notre tour M. CICORA. Notre dette morale envers cette famille nous invite à être de son côté pour lui permettre d'accomplir définitivement son deuil, soixante-trois ans après les faits.

Le Bois du Cazier soutient donc cette requête que nous estimons légitime. Elle consiste en une simple demande de la reprise d'une procédure de reconnaissance des corps des victimes, interrompue par les limites de la science en 1956.

Sur les dix-sept mineurs inconnus, douze étant de nationalité italienne, nous avons rencontré ce 29 mai Mme l'Ambassadeur d'Italie Elena BASILE qui nous a fait part de sa sensibilité quant à la démarche entreprise par Michele CICORA.

Dans le cadre de cette démarche, la procédure retenue par M. CICORA, avec notre conseil, reprend plusieurs étapes.

La première étape est de médiatiser le souhait de cette famille qui sera probablement rejointe par d'autres. Cette conférence de presse vise à donner à cette requête la visibilité médiatique qu'elle mérite par l'écho le plus large que vous voudrez bien lui réserver. Cette médiatisation se poursuivra jusqu'au jour du 36^e anniversaire de la tragédie, le 8 août prochain.

La deuxième étape sera de constituer un Collectif des familles qui partagent la même sensibilité pour l'identification du corps d'un mari, d'un père ou d'un parent. Plus de familles seront disposées à se joindre à cette requête, plus la portée de cette demande sera de grande et incontournable. Il y aura alors la possibilité de réaliser des tests ADN de reconnaissance des corps des victimes, à partir d'échantillons prélevés sur les membres non pas d'une seule famille mais de plusieurs familles de victimes.

La troisième étape sera de solliciter le Ministre de la Justice du prochain Gouvernement fédéral au nom de ce Collectif des familles par l'adresse d'une requête circonstanciée.

Parallèlement, une deuxième requête sera envoyée par le Collectif au Ministre italien des Affaires étrangères. Le meilleur soutien à la démarche entreprise serait alors un courrier que M. le Ministre adresserait au nom du Gouvernement de la République italienne auprès du Gouvernement belge.

Le Bois du Cazier accompagnera, bien entendu, la démarche entreprise par le Collectif des familles.

PROBLÉMATIQUE DE LA RECONNAISSANCE DES CORPS EN 1956

Dès le 11 août, devant leur dégradation rapide, il fut décidé que les corps, méconnaissables, gonflés par les gaz de putréfaction et dégageant une odeur épouvantable, ne pouvaient plus décemment être présentés aux familles, mais devaient aussi être directement mis en bière au charbonnage même.

Le seul moyen de les identifier consistait à prélever leurs effets personnels tels que montres, trousseaux de clés, bidons, boîtes à tartines, casques, outils, chaussures et chaussettes ainsi que des pièces de tissus découpées dans les vêtements et sous-vêtements.

Cette manière de procéder était en fait calquée sur une technique imaginée par un scientifique canadien, John Henry Barnstead, à l'occasion du repêchage dans l'Atlantique Nord des corps des victimes du naufrage du Titanic le 15 avril 1912. À cette occasion, Barnstead avait en effet improvisé un système d'identification inédit qui fit ses preuves : les corps étaient numérotés dès qu'ils étaient retrouvés, et leurs effets personnels placés dans un sac. D'autres détails (tatouages, vêtements, bijoux...) étaient notés et des photographies prises.

Parallèlement, une enquête auprès des différentes familles était menée par des assistantes sociales ou des policiers. Invariablement, les familles avaient dû communiquer l'âge, la taille, la couleur et le type de cheveux, les cicatrices et tatouages éventuels, l'état de la dentition, la description des vêtements, chaussures et outils de travail, le port ou non d'une montre et de bijoux, ainsi que la nature du briquet (boisson et tartines) du disparu.

Complétées du numéro de médaille et du lieu de travail, ces informations étaient ensuite confrontées aux renseignements fournis par l'autopsie et la collecte des effets personnels retrouvés sur et à proximité des corps.

Les corps remontés du puits, emballés dans une couverture et une gaine en plastique, étaient directement numérotés. Après avoir été dévêtus et lavés, ils étaient observés par les médecins légistes. Les dépouilles, portant sur la poitrine le numéro qui leur avait été attribué, étaient ensuite photographiées par un opérateur du Parquet.

Les objets recueillis, après nettoyage et désinfection, étaient placés dans des sacs en matière plastique transparents fournis par la Croix-Rouge. Ces sacs portaient un numéro, identique à celui attribué au cadavre sur lequel avaient été prélevés les objets qu'ils contenaient.

Après la mise en bière, les cercueils, portant chacun leur propre numéro, étaient amenés aux différents dépôts mortuaires. Devant les cercueils étaient présentés les objets contenus dans les sacs. Objets que les familles furent invitées à venir reconnaître.

Quand un corps avait été identifié à travers les objets présentés, le procès-verbal dressé par la police était signé par les représentants des familles. Le cercueil était alors cette fois pourvu d'une fiche nominative au nom du défunt.

Les dépouilles des cinq dernières victimes furent découvertes en novembre et décembre 1957.

Pour diverses raisons comme le non déplacement des familles depuis l'étranger ou la non reconnaissance des objets présentés, 17 corps restèrent inconnus et inhumés à la Pelouse d'Honneur du Cimetière de Marcinelle réservée aux victimes de la catastrophe du 8 août 1956.

LISTE DES DIX-SEPT VICTIMES

Douze Italiens

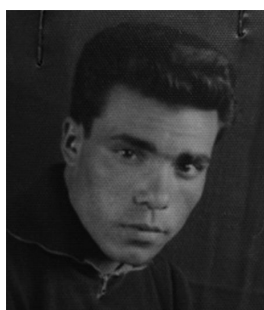


BASSO Pietro

Né le 25 septembre 1930 à Fiume Veneto (Frioul-Vénétie julienne, province de Pordenone)

Célibataire

151, Rue de la Bruyère – Marcinelle

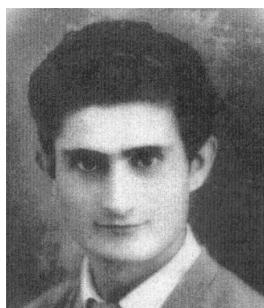


BRUNO Pompeo

Né le 2 avril 1928 à Racale (Pouilles, province de Lecce)

Célibataire

48, Rue de la Régence – Charleroi



CECCOMANCINI Rocco

Né le 29 août 1937 à Turrivalignani (Abruzzes, province de Pescara)

Célibataire

2, Rue de Nalennes – Marcinelle



CICORA Francesco

Né le 1er novembre 1908 à San Giuliano di Puglia (Molise, province de Campobasso)

Marié – Vve PASQUALE Maria

7 enfants : Giuseppina, Luigi, Mario, Aurelio, Ilda, Dante, Michele

144, Rue Florian Montagne – Marcinelle



CIRONE Edmondo

Né le 21 septembre 1929 à Farindola (Abruzzes, province de Pescara)
Célibataire
21, Rue Tienne Bricout – Marcinelle



DI DONATO Eligio

Né le 20 février 1921 à Roccascalegna (Abruzzes, province de Chieti)
Marié – Vve CIANCI Maria
2 enfants : Rosario, Filomena
528, Rue de Nalannes – Marcinelle



DI QUILNIO Dante

Né le 10 novembre 1928 à Alanno (Abruzzes, province de Pescara)
Marié – Vve RULLI Chiara
2 enfants : Ottavio, Luccio, Dandina
632, Avenue Eugène Mascaux – Marcinelle



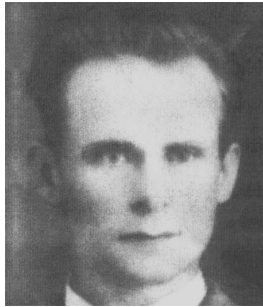
FERRANTE Pasquale

Né le 6 juillet 1922 à Lettomanoppello (Abruzzes, province de Pescara)
Marié – Vve DI BIASE Maria
3 enfants : Sante, Giuseppe, Antonietta
17, Rue de l'Écluse – Mont-sur-Marchienne



GRANATA Michele

Né le 27 octobre 1913 à Ferrazzano (Molise, province de Campobasso)
Marié – Vve SPINALE Agatina
2 enfants : Pietro, Giovanni
Avenue Eugène Mascaux, 522 – Marcinelle



MARTINELLI Francesco

Né le 25 novembre 1919 à Turrivalignani (Abruzzes, province de Pescara)

Marié – Vve D’ALIMONTE Iolanda

3 enfants : Tonino, Dino, Linda

511, Rue de Nalines – Marcinelle



PETRONIO Secondo

Né le 4 janvier 1920 à Castel del Monte (Abruzzes, province de l’Aquila)

Marié – Vve AROMATARIO Elena

69B, Rue de la Motte – Charleroi



ROMASCO Eduardo

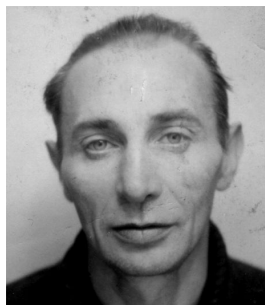
Né le 10 décembre 1920 à Manoppello (Abruzzes, province de Pescara)

Marié – Vve DI MATTEO Maria

2 enfants : Diva, Antonietta

526, Avenue Eugène Mascaux – Marcinelle

Deux Belges

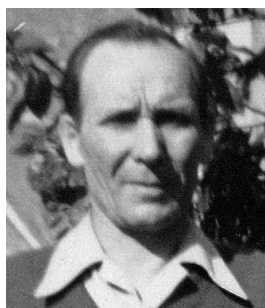


ALLARD François

Né le 3 juin 1909 à Taintignies (Province de Hainaut)

Célibataire

151, Rue de la Bruyère – Marcinelle

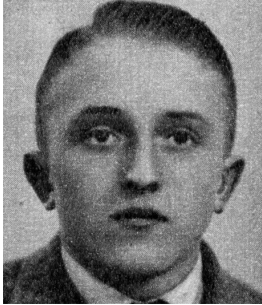


PELLEGRIMS Oscar

Né le 4 juin 1900 à Billy-Montigny (France)

Marié – Vve CHRÉTIEN Georgette

98, Rue Petite Chenevière – Marcinelle

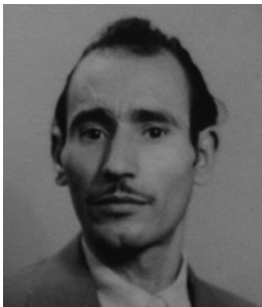


HELLER Reinhold - Allemand

Né le 30 juillet 1924 à Aussig-Turmitz

Célibataire

7, Rue du Mont – Nalines



BELAMRI Ammar - Algérien

Né en 1924 à Bordj-Bou-Arréridj

Célibataire

57, Rue du Cerisier – Mont-sur-Marchienne

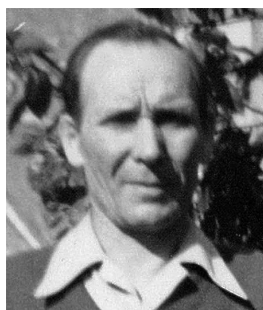
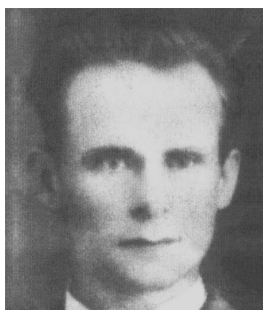
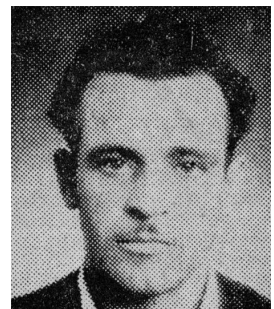
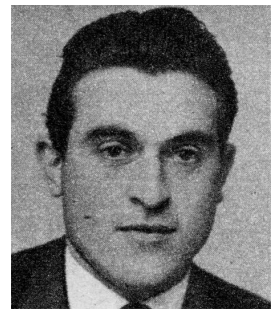
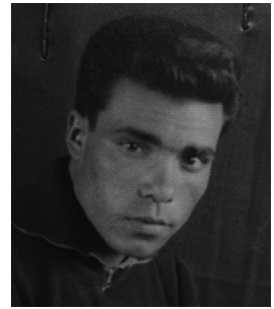
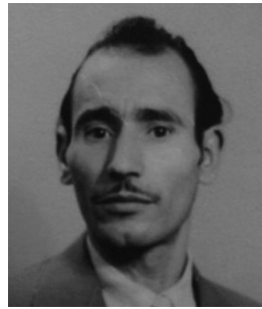
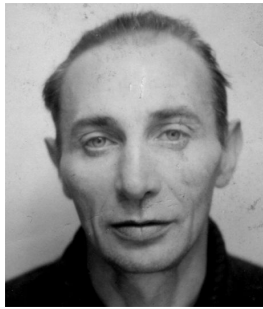


KATSIKIS Nikolaos - Grec

Né en 1925 à Varnava

Célibataire

2, Rue de Nalines – Marcinelle



APPEL AUX FAMILLES

La famille Cicora lance un appel aux familles des 16 autres victimes afin de la rejoindre dans cette volonté d'identification des corps de leur mari, père ou parent en la rejoignant pour constituer un Collectif des familles.

Elle demande à tous ceux qui pourraient aider à contacter ces familles de se donner à connaître, que ce soit des administrations communales ou de simples particuliers.

Michele Cicora

2 Remenham Court - Carlisle Close - Kingston Upon Thames - Surrey KT2 7AU

Tél : 0044 (0) 20 85 47 34 92 - GSM : 0044 77 09 57 96 66

cicora@blueyonder.co.uk

Le Bois du Cazier

Jean-Louis Delaet & Alain Forti

Rue du Cazier n°80 - 6001 Marcinelle

Tél : 071 / 88 08 56 - Fax : 071 / 88 08 57

jl.delaet@leboisducazier.be

a.forti@leboisducazier.be

www.leboisducazier.be